

**FONDATION CENTRE ACTION**

**ÉTATS FINANCIERS**

**AU 31 DÉCEMBRE 2011**

45  
11

**FONDATION CENTRE ACTION**

**AU 31 DÉCEMBRE 2011**

**RÉSUMÉ**

<b>RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT</b>	1 – 2
<b>ÉTATS FINANCIERS</b>	
Bilan	3
Évolution des actifs nets	4
État des opérations	5
<b>NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS</b>	6 – 9

## **RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

Aux membres du Fondation Centre Action,

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'organisme sans but lucratif FONDATION CENTRE ACTION, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2011, et les états des résultats et de l'évolution de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### *Responsabilité de la direction pour les états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### *Responsabilité de l'auditeur*

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit avec réserve.

### *Fondement de l'opinion avec réserve*

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme sans but lucratif FONDATION CENTRE ACTION tire ses produits d'activités de collecte de fonds, dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, ma vérification de ces produits s'est limitée aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme sans but lucratif FONDATION CENTRE ACTION et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés

**ANNA FRUCHTER**  
**COMPTABLE AGRÉE / CHARTERED ACCOUNTANT**

---

T (514) 636-8151  
F (514) 631-1942  
anna@af-ca.com

aux montants des produits des activités de collecte de fonds, de l'excédent des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, de l'actif à court terme au 31 décembre 2011, et des actifs nets au 1er janvier 2011 et au 31 décembre 2011. L'auditeur précédent a exprimé une opinion modifiée sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2010, en raison des incidences possibles d'une limitation semblable de l'étendue des travaux. De plus, je n'ai pas été en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les soldes d'ouverture.

*Opinion avec réserve*

À mon avis, à l'exception des incidences possibles du problème décrit dans le paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserve », les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme sans but lucratif FONDATION CENTRE ACTION au 31 décembre 2011, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

*Autre point*

Les états financiers de l'organisme sans but lucratif FONDATION CENTRE ACTION pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états une opinion avec réserve en date du 15 février 2011, pour les raisons décrites dans le paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserve ».

  
**COMPTABLE AGRÉE**

par Anna Fruchter, CA auditeur  
Le 21 mars 2012  
Ville Mont-Royal, Québec

FONDATION CENTRE ACTION

BILAN  
AU 31 DÉCEMBRE 2011

	2011	2010
<b>ACTIFS</b>		
<b>ACTIFS À COURT TERME</b>		
Espèces	194 167 \$	201 754 \$
Placement temporaire (note 3)	128 883	127 754
Comptes recevables (note 4)	56 144	18 099
Charges payées d'avance	<u>    --</u>	<u>    834</u>
	<u>379 194 \$</u>	<u>348 441 \$</u>
<b>PASSIF</b>		
<b>PASSIF À COURT TERME</b>		
Comptes payables	21 490 \$	10 103 \$
À payer à Centre Action, non porteur d'intérêts	80 000	99 004
Apports reportés (note 8)	<u>13 050</u>	<u>13 050</u>
	<u>114 540</u>	<u>22 157</u>
<b>ACTIFS NETS</b>		
NON AFFECTÉ	<u>264 654</u>	<u>226 284</u>
	<u>379 194 \$</u>	<u>348 441 \$</u>

voir notes ci-jointes

Au nom du conseil d'administration

\_\_\_\_\_  
Directeur

\_\_\_\_\_  
Directeur

FONDATION CENTRE ACTION

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET  
POUR L'ANNÉE TERMINÉE  
LE 31 DÉCEMBRE 2011

	Non affecté	2011 TOTAL	2010 TOTAL
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	226 284 \$	226 284 \$	204 011 \$
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>38,370 \$</u>	<u>38,370 \$</u>	<u>22,273 \$</u>
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>264,654 \$</u>	<u>264,654 \$</u>	<u>226,284 \$</u>

Voir notes ci-jointes

FONDATION CENTRE ACTION

ÉTAT DES RÉSULTATS  
POUR L'ANNÉE TERMINÉE  
LE 31 DÉCEMBRE 2011

	2011	2010
<b>PRODUITS</b>		
Dons	334 877 \$	293 461 \$
Intérêts	<u>1 137</u>	<u>861</u>
	<u>336 014</u>	<u>294 322</u>
<b>CHARGES</b>		
Dons au Centre Action	160 000	42 954
Levées de fonds	74 618	142 682
Conseil	39 180	72 081
Fourniture de bureau	2 167	1 517
Relations publiques	2 500	2 939
Planification et autres charges	317	2 358
Frais professionnels incluant les charges liées au Web	16 697	6 191
Intérêts et frais bancaires	432	481
Assurance	<u>1 733</u>	<u>846</u>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<u>297 644</u>	<u>272 049</u>
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<u>38,370 \$</u>	<u>22,273 \$</u>

Voir notes ci-jointes

# FONDATION CENTRE ACTION

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

AU 31 DÉCEMBRE 2011

### 1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Fondation Centre Action est constituée en société conformément à la partie III de la *Loi sur les compagnies du Québec* à titre d'organisme sans but lucratif et organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu au 12 septembre 2004. La seule activité de bienfaisance de la fondation actuellement est de déboursier des fonds pour le Centre Action.

### 2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

#### Évaluations de la direction

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus requiert l'utilisation de certaines estimations ayant une incidence sur les actifs et les passifs inscrits et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date du bilan ainsi que sur les produits et les charges comptabilisés pour l'exercice présenté. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

#### Constatation des produits

La fondation applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produit de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsque reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotation sont constatés à titre d'augmentation directe des actifs nets.

#### Apports sous forme de services

Les bénévoles dédient plusieurs heures par an afin d'apporter leur aide à la fondation afin de permettre la performance de ses services. Compte tenu des difficultés à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ils ne sont pas pris en compte dans les états financiers.

# FONDATION CENTRE ACTION

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

AU 31 DÉCEMBRE 2011

### 2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

#### Instrument financiers

##### Les actifs et passifs détenus à des fins de négociation

Les outils financiers classifiés comme actifs et passifs détenus à des fins de négociation sont évalués à leur juste valeur et les variations de la juste valeur sont comptabilisées aux résultats. La fondation a classifié ses espèces et investissements à court terme comme détenus à des fins de négociation. L'évaluation est effectuée à juste valeur et correspond aux espèces.

##### Comptes recevables et autres passifs financiers

Les instruments financiers classifiés comme comptes recevables et autres passifs financiers sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les comptes recevables sont classifiés comme tels.

Les comptes payables sont classifiés en tant qu'autres passifs financiers.

Les organismes sans but lucratif peuvent choisir d'adopter les chapitres 3862, «Instruments financiers — informations à fournir» et 3863, Instruments financiers — présentation, — présentation, auquel cas l'application viserait les années fiscales débutant le ou après le 1er octobre 2008 ou de continuer d'appliquer le chapitre 3861, Instruments financiers — informations à fournir et présentation. L'organisme a choisi d'appliquer le chapitre 3861.

3.	INVESTISSEMENT À COURT TERME	2011	2010
	Dépôts à terme de 120 000 \$ à 1,5 % et 8 483 \$ à 0,5 %, sans terme fixe.	<u>128 883 \$</u>	<u>127 754 \$</u>
4.	COMPTES RECEVABLES		
	Dons	45 800 \$	4 000 \$
	TPS et TVQ	8 647	12 299
	Solde dû par le Centre Action ne portant pas intérêt	1 697	--
	Autre	<u>--</u>	<u>1 800</u>
		<u>56 144 \$</u>	<u>18 099 \$</u>

## FONDATION CENTRE ACTION

### NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

AU 31 DÉCEMBRE 2011

#### 5. ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie de l'exercice.

#### 6. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Les dons au Centre Action totalisant 160 000 \$ ont été comptabilisés, dont 80 000 \$ de ces 160 000 \$ figurent au passif à court terme.

Ces opérations ont été effectuées dans le cours normal des activités et elles ont été comptabilisées à la valeur d'échange. Cette valeur correspond à celle convenue entre les parties.

#### 7. INSTRUMENT FINANCIER

##### Risque de taux d'intérêt

La direction de la Fondation Centre Action gère son portefeuille d'investissement de manière à optimiser les produits générés par les intérêts.

##### Juste valeur

La juste valeur des espèces, investissement à court terme, comptes recevables et comptes payables est approximativement égale à leur valeur comptable en raison des échéances à court terme.

#### 8. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés totalisant 13 050 \$ constituent un don effectué par la fondation pour le Centre Action pour la construction d'une nouvelle salle de bain.

#### 9. INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL

Le capital de la fondation est composé d'actifs nets. L'objectif de la direction pour la gestion de son capital est de protéger la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, pour qu'elle puisse continuer à fournir des services conformément à sa mission (note 1). La fondation gère son capital en préparant et contrôlant un budget annuel afin de maintenir un niveau de capital satisfaisant.

**FONDATION CENTRE ACTION**

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**

**AU 31 DÉCEMBRE 2011**

**10. CHANGEMENT À VENIR CONCERNANT LES NORMES ÉTABLIES EN MATIÈRE D'ORGANISME SANS BUT LUCRATIF**

Les organismes sans but lucratif appliquent soit les normes comptables pour organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel ou les normes internationales d'information financière de la Partie I du Manuel. Les organismes sans but lucratif doivent décider quel ensemble de normes ils souhaitent adopter pour l'année débutant le 1er janvier 2012.

La fondation procède présentement à l'évaluation des impacts liés à l'application des nouveaux ensembles de normes.

**11. Certains comptes de l'année 2010 ont été reclassés afin de les conformer au mode de présentation des états financiers 2011**